



CESER Bourgogne Franche-Comté Séance plénière du 9 Avril 2024

Avis sur le rapport 4.4 de l'exécutif Régional : Feuille de route Santé et mise en œuvre

Déclaration de François Thibaut au nom de la CGT

La CGT prend acte de la démarche volontariste des élus régionaux à se saisir du champ de la santé malgré le fait que la Région n'ait pas de compétence directe en la matière. Mais les efforts régionaux, si pertinents et réels qu'ils puissent être, seront sans effet sans une réelle prise en compte des problématiques de santé par les politiques nationales.

L'analyse de la démographie régionale nous montre des tendances de concentration des populations sur des zones urbanisées et une baisse des habitants dans les zones rurales. Le constat est fait que la région connaît déjà un taux de mortalité supérieur à la moyenne dans les départements les moins denses et les plus ruraux que sont l'Yonne et la Nièvre. On peut mettre cette statistique en corrélation avec le fait que ces départements ont des zones rurales très largement sous-dotées en présence médicale lorsqu'elles ne sont pas déjà des déserts médicaux. La démarche uniquement incitative, soutenue par les gouvernements, pour pousser à l'installation des professionnels de santé dans les zones sous-denses ne fonctionne pas et il faut impérativement envisager des mesures plus directives et systématiques.

La télémédecine tout comme les infirmiers en pratique avancée, en zone rurale, doivent être de nouveaux outils au service des médecins et non devenir des dispositifs destinés à pallier leur absence au cœur des territoires. L'évolution des technologies au service du soin implique de concentrer certains équipements, ce qui impose effectivement de mettre en œuvre une politique de transport des consultants ... Mais cela vaut aussi pour les moyens terrestres affectés aux établissements, en particulier ceux des urgences pour lesquels la désertification des zones rurales impose des interventions toujours plus éloignées en les rendant indisponibles plus longtemps. Les départements fortement ruraux ne doivent pas avoir des dotations en équipements basées uniquement sur des ratios populationnels. L'aménagement du territoire, au sens le plus large du terme, en développement d'infrastructures, en maintien ou en création de services publics, est aussi un facteur déterminant pour l'implantation durable des professionnels de santé dans les territoires, au plus proche des populations.

La santé mentale est depuis longtemps le parent pauvre du système sanitaire. La plupart des établissements spécialisés de la région sont contraints de fermer des centres de jour de proximité ou de les réintégrer dans les murs des hôpitaux par manque de personnels ou par nécessité de mutualisation. Le souhait des élus régionaux que soit offerte une meilleure réponse, en particulier en



directions des jeunes, ne peut se faire dans un maillage où chaque hôpital spécialisé de la région manque de 15 à 20 postes infirmiers en interne et parfois d'autant de postes de médecins par rapport à l'effectif théorique, hors évolution des besoins.

L'effort régional sur l'attractivité des formations sanitaires et sociales est à saluer. Mais, là encore, ce sont les ministères qui doivent donner les moyens aux établissements de répondre aux besoins des populations. Les formations du soin ne seront pas attractives tant que les métiers seront mal considérés et que les conditions d'exercice seront dégradées. La progression des salaires n'a pas été améliorée par la distribution de simples primes dont le montant permet à peine le rattrapage d'un point d'indice gelé pendant 15 années. Les conditions de travail détériorées sont imputables à la lourdeur, toujours plus grande, des prises en charge des patients plus âgés et souvent poly-pathologiques et cela à effectif constant. La sous dotation en personnels des diverses structures de soins, d'hébergement ou de convalescence est dénoncée depuis des années. On estime aujourd'hui les besoins nationaux à 100.000 postes dans les hôpitaux et 300.000 partagés entre les EHPAD et les établissements médico-sociaux. Des solutions existent : des formations rémunérées, avec des pré-affectations sur des postes vacants dans des établissements, assorties d'engagements à servir, sont des solutions qui montrent des résultats très encourageants mais c'est, une fois encore, à l'Etat de prendre ses responsabilités.

Après avoir exposé ces diverses limites à l'efficacité de l'action régionale, la CGT votera favorablement l'avis du CESER.